

section 5 of these provisions does not apply.”

Renumber clauses 28 to 34 both inclusive as clauses 30 to 36 respectively.

Strike out line 31 on page 79 and substitute the following therefor:

“declared in the Special Act or in any letters patent or supplementary letters patent issued under section 73C, and is vested with all”

Add immediately after line 43 on page 81 the following subsections:

“(4) Subsection (1) of section 77 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

“77. (1) The capital stock of the company shall be divided into shares having a par value of one dollar each or any multiple thereof not exceeding one hundred dollars.”

(5) The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 79 thereof, the following section:

“79A. (1) The directors of the company may from time to time, by by-law,

(a) provide for the creation of one or more classes of preferred shares with preferences, privileges, rights, restrictions, conditions or limitations attaching to each class whether with regard to dividends, return of capital, voting or otherwise of such kind as may be declared in the by-law, provide for the issuance from time to time in one or more series of the shares of any class, and authorize the directors to fix, from time to time before issuance, the designation, preferences, privileges, rights, restrictions, conditions or limitations attaching to the shares of each series of each such class; and

(b) subdivide or consolidate into shares of lesser or larger par value,

paragraphe ne doit pas être interprété de manière à empêcher l'exercice des droits de vote lorsque l'article 5 des présentes dispositions ne s'applique pas.»

Renommer les articles 28 à 34 du bill inclusivement qui deviennent les articles 30 à 36 inclusivement.

Retrancher les lignes 32 et 33, à la page 79 du bill, et les remplacer par ce qui suit:

«portant le nom mentionné dans la loi spéciale ou dans toutes lettres patentes ou lettres patentes supplémentaires délivrées en vertu de l'article 73C, et elle est revêtue de tous les»

Ajouter immédiatement après la ligne 44, à la page 81 du bill, les paragraphes suivants:

«(4) Le paragraphe (1) de l'article 77 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«77. (1) Le capital social de la compagnie doit être divisé en actions ayant chacune une valeur au pair égale à un dollar ou à un nombre entier de dollars ne dépassant pas cent.»

(5) Ladite loi est en outre modifiée par l'insertion, immédiatement après l'article 79, de l'article suivant:

«79A. (1) Les administrateurs de la compagnie peuvent à l'occasion, par règlement,

a) prévoir la création d'une ou plusieurs catégories d'actions privilégiées assorties des préférences, privilèges, droits, restrictions ou conditions, afférents à chaque catégorie, qu'ils concernent les dividendes, le remboursement de capital, le vote ou autre chose, du genre déterminé dans le règlement, prévoir lorsqu'il y a lieu, l'émission en une ou plusieurs séries, des actions d'une catégorie et autoriser les administrateurs à établir à l'occasion, avant l'émission, pour les actions de chaque série de chacune de ces catégories leur désignation ainsi que les préférences, privilèges, droits, restrictions ou conditions dont elles sont assorties, et

b) subdiviser n'importe lesquelles des actions privilégiées, émises ou non, en